



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1^{er} juillet 2021

Délibération n° 21C/06/11

Date de convocation : 25 juin 2021	Nombre de conseillers	
Date de publication : 06 juillet 2021	Statutaires : 77 En exercice : 77	Présents : 52 Pouvoirs : 9 Votants : 61

Objet : Remise gracieuse d'indemnités non prévues au titre du régime indemnitaire.

L'an deux mil vingt et un, le premier juillet, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Lieuvillers, sous la présidence de Frans DESMEDT.

Etaient présents : M. BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, MM BIZET Régis, BOURGETEAU Pascal, MMES BOURGOIN Martine, BRUNET Laurette, M. CARRE Christophe, MME CENSIER Christine, M. COULON Olivier, MME DA SILVA Isabelle, M. DE BEULE Olivier, MM DENEUFBOURG Xavier, DESMEDT Frans, MME DESMEDT Yveline, MME DOLLEZ Colette, MM DUBOUIL Bernard, DUPONT Didier, MMES DUPONT Stéphanie, ERCOLANO Magali, M. FARCE Philippe, MMES FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, GAINON Christophe, GESBERT Laurent, GOURDOU Jean-Pierre, GREVIN Régis, MM HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, MME LACOMBE Isabelle, MM LEDENT Didier, LEFEBVRE Philippe, LEFEBVRE Jean-Charles, MM MATTE Xavier, MMES MOKRI Djamilia, MORLIGHEM Monique, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, PAUCELLIER Hervé, PETIT Jean-Luc, POINSARD Cédric, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, M. SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MME VASSEUR Lydie, M. VAUCHELLE Patrick, MMES VERLEYE Eliane, MM WAFFELAERT Eric, WELLCAN Pierre, WINDERICKX Jean-Luc.

Soit 52 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient absents : MME BONNET Catherine, MM BOURGEOIS Jérôme, CANDELOT Bertrand, CONVERS Patrick, DEWAELE Bernard, DOISY Hubert, FERNANDES Guylaine, FONTAINE Patrice, FOURNIER Alain, GONTARCZYK Guy, MME GRIGNON-PONCE Véronique, HAMOT Bertrand, MATRON Matthias, MICHEL Thierry, VERMEULEN Christèle, WARME Philippe.

Ont donné procuration :

M. BONNEMENT Julien (Léglantiers) à M. NEGI Michaël (Lieuvillers) ;

MME BOULAS-DRETZ Sandrine (Airion) à M. COULON Olivier (Fournival) ;

MME DELAMARRE Béatrice (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. FOVIAUX Pascal (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. LEBRUN Alain (Saint-Martin aux Bois) à M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny) ;

M. LEFEVRE François (Le Plessier sur St Just) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME LEQUEN Astride (Avrechy) à M. LEFEVRE Jean-Charles (Avrechy) ;

M. MERLIN Bernard (Ravenel) à MME LACOMBE Isabelle (Ravenel) ;

MME VAN DE WEGHE Elisabeth (Angivillers) à M. NEGI Michaël (Lieuwillers) ;

Ont été élus secrétaires de séance : MM GIGNON Christophe et GOURDOU Jean-Pierre

Le président Frans DESMEDT demande à la directrice du pôle ressources humaines, Fernanda VAN DE KERCKHOVE, de présenter ce point.

Les agents de la communauté de communes sont parfois amenés à effectuer des heures supplémentaires pour nécessité de services. Ces heures supplémentaires font principalement l'objet de temps de récupération. Toutefois, sous certaines conditions, les agents peuvent demander la rémunération de ces heures supplémentaires sous forme d'une indemnité horaires pour travaux supplémentaires (IHTS).

Au mois de juin 2021, des IHTS ont été réglées à 4 agents pour leur indemniser la réalisation d'heures supplémentaires pour un volume variant de 3 heures à 6 heures chacun.

Or, il s'est avéré que la délibération prise par le conseil communautaire en date du 26 juin 2006 ne prévoit pas le cadre d'emploi de ces agents, ce qui constitue une irrégularité dans le règlement de cette indemnité.

La trésorerie nous a donc demandé de faire une régularisation de l'indu pour remboursement auprès des agents concernés.

Cette situation résultant d'une erreur commise par l'administration, il est proposé de ne pas solliciter le remboursement de cette indemnité mais d'accorder une remise gracieuse pour les montants indiqués dans le projet de délibération.

Le Conseil,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu ses délibérations n°18C/03/08 du 11 avril 2018 et 18C/08/14 du 29 novembre 2018, instaurant le régime indemnitaire tenant comptes des fonctions, des sujétions et de l'expérience professionnelle ;

Vu la demande de la trésorerie de Saint-Just-en-Chaussée en date du 11 juin 2021 demandant à la communauté de communes de solliciter le remboursement de l'indemnité horaires pour travaux supplémentaires irrégulièrement perçu par certains agents ;

Considérant que l'erreur n'incombe pas aux agents qui ont réalisé des heures supplémentaires mais à l'administration qui a méconnu la liste des cadres d'emplois éligibles aux IHTS, ;

Considérant qu'une remise gracieuse permettrait de régulariser la situation sans pénaliser les agents concernés,

Sur proposition du président, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'accorder une remise gracieuse aux agents concernés par le versement irrégulier d'IHTS, selon les conditions suivantes :

Nom - Prénom	Cadre d'emploi	Montant brut de la remise gracieuse
BATAILLE Séverine	Adjointe d'animation principale 2 ^{ème} classe	117,41 €
DEFRANCE Charlotte	Auxiliaire de puériculture principale 1 ^{ère} classe	42,64 €
HERTIER Cloé	Auxiliaire de puériculture principale 2 ^{ème} classe	38,70 €
MASIERO Emmanuel	Technicien principal 2 ^{ème} classe	120,27 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président



Frans DESMEDT

Acte publié ou notifié le 06 juillet 2021